

Les réseaux et équipements sanitaires

La Communauté de Communes Les Avant-Monts (25 communes et 27 000 habitants) détient la compétence «Alimentation en eau potable» (AEP) et «Assainissement des eaux usées» depuis 2018. Plusieurs syndicats interviennent pour la production, le traitement et la distribution de l'eau à l'échelle de la communauté de communes.

L'alimentation en eau potable

La compétence AEP et les études de références

La compétence syndicale

Abeilhan est l'une des 20 communes qui adhèrent au SMEVH, le Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault. Le syndicat assure la maîtrise d'ouvrage du réseau d'alimentation en eau potable des 20 communes adhérentes et de 2 communes clientes (Espondeilhan et Neffiès) réparties en 2 entités : **les communes dites de la «Rive Droite» de l'Hérault** (Abeilhan, Alignan du vent, Caux, Coulobres, Margon, Pouzolles, Roujan et Tourbes) et **les communes dites de la «Rive Gauche»** (Adissan, Aumelas, Bélarga, Campagnan, Cazouls d'Hérault, Nizas, Plaissan, Puilacher, Saint Pargoire, Tressan, Usclas d'Hérault et Vendemian).

Les études et schémas

Abeilhan a fait réaliser un schéma directeur AEP communal finalisé en 2012.

Le SMEVH dispose également d'un schéma directeur réalisé en 2008. Confronté à de nouvelles problématiques de gestion et d'optimisation, il a engagé la **mise à jour de son schéma directeur d'alimentation en eau potable et l'élaboration de son PGSE, le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux**. Ces documents sont en cours de finalisation.

Le volet alimentation en eau potable (AEP) du PLU s'appuie sur ces schémas et sur les données des Rapports Annuels du syndicat sur le prix et la qualité de l'eau de 2021 et 2022.

L'alimentation en eau potable à l'échelle du syndicat

Les ressources en eau à l'échelle du syndicat

Le SMEVH dispose de 2 ressources en eaux souterraines distinctes pour l'alimentation en eau potable des communes adhérentes :

- **Les forages de St Mamert.** Ces puits implantés sur la commune de Plaissan disposent d'une autorisation de prélèvement instaurée par **DUP de 3600 m³/jour**. Ils alimentent les communes de la «Rive Gauche». **La ressource sollicitée est l'aquifère karstique du Causse d'Aumelas.**
- **La station de pompage composée des puits Boyne et Hérault.** Ces deux puits implantés sur la commune de Cazouls d'Hérault alimentent les communes dites de la «Rive Droite» dont Abeilhan et de la «Rive Gauche». **La ressource sollicitée est la nappe d'accompagnement du fleuve Hérault.** Captant les eaux de la nappe alluviale de l'Hérault, les deux ouvrages sont en relation hydraulique directe avec le cours d'eau. Cette station de pompage a été déclarée d'utilité publique et dispose d'une **autorisation de prélèvement établie par arrêté préfectoral de 8600 m³/jour** à raison de 430 m³/heure en pointe.

Les autorisations de prélèvements accordées au SMEVH pour ses 2 sites de production s'élèvent donc à 12 200 m³/jour au total.

La population alimentée par le syndicat

La population desservie au 31/12/2022 sur les 20 communes était de 24 011 habitants soit une augmentation de la population de 1,92 % par rapport à 2021. Avec les communes clientes, la population desservie totale est de 26 237 habitants. Le nombre d'abonnés au 31/12/2022 sur les 20 communes était de 13 837, soit une augmentation de 1,73 % par rapport à 2021. Les branchements communaux équipés d'un compteur sont au nombre de 466.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,735 habitants/abonné au 31/12/2022 (1,732 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 127.57 m³/an au 31/12/2022 (122,08 m³/an au 31/12/2021).

La production et les besoins à l'échelle du syndicat

~ La production en eau et les ressources prélevables

Les volumes réellement prélevables s'avèrent inférieurs aux autorisations inscrites dans les DUP. Le SDAEP relatent de volumes journaliers prélevables de 5500 m³/j pour la station de pompage de Cazouls d'Hérault (Rive Droite) et de 3 054 m³/j pour les forages de St Mamert (Rive gauche).

Sur le syndicat, les volumes produits en 2022 représentaient **1 873 983 m³** pour l'année soit jour 5134 m³/jour en moyenne. Les volumes distribués représentaient **1 765 252 m³** pour l'année 2022 soit jour 4 836 m³/jour en moyenne.

La population permanente alimentée par le SMEVH s'élevait à 26 237 habitants en 2022. Le ratio de consommation moyen sur les communes du syndicat est de 67.2 m³/an et par habitant (consommations annuelles domestique et non domestique confondues).

~ Évolution des besoins sur la dernière décennie

Les volumes produits représentaient **1 884 578 m³** en 2012 soit jour 5 149 m³/jour en moyenne. Les volumes livrés aux communes représentaient **1 669 492 m³** en 2020 soit jour 4 561 m³/jour en moyenne.

Entre 2012 et 2022, la production d'eau potable a légèrement diminuée malgré une croissance démographique significative (population alimentée en 2012 : 21 928 habitants soit un gain de 4309 personnes +19.5 %) et ceci grâce à la stabilisation des besoins en eau liés à l'amélioration des rendements des réseaux d'adduction et de distribution.

~ Adéquation besoins /ressources du jour de pointe

- À partir du volume réellement prélevable

Tous les besoins sont couverts actuellement y compris sur le jour de pointe pour lequel **7 949 m³** ont été produits en 2020 (excédent de 605 m³/j en jour de pointe annuel en 2020). Selon les prévisions du schéma directeur, le bilan besoins/ressources sera toutefois déficitaire dès 2030 pour le jour de pointe estival comme figuré sur le tableau ci-après.

		Actuel 2020	2030	2035	2040	2050
Volumes journaliers prélevables	m ³ /j			8 554		
Dont puits Boyne	m ³ /j			5 500		
Dont puits Hérault	m ³ /j					
Dont forages St-Martin	m ³ /j			3 054		
Périmètre actuel de desserte - Y compris volume minimum des sécurisations						
Besoins totaux en production du jour de pointe	m ³ /j	7 949	10 100	10 855	11 244	12 541
Dont Rive Gauche	m ³ /j	3 740	4 651	4 930	5 222	5 843
Dont Rive Droite	m ³ /j	4 210	5 449	5 725	6 022	6 698
Bilan besoins /ressources	m ³ /j	605	-1 346	-2 101	-2 690	-3 987
Périmètre actuel de desserte - Y compris les sécurisations exceptionnelles						
Besoins totaux en production du jour	m ³ /j	8 644	10 795	11 350	11 939	13 236
Dont périmètre SMEVH	m ³ /j	7 949	10 100	10 655	11 244	12 541
Dont Exploitation « reliés »	m ³ /j	695	695	695	695	695
Bilan besoins /ressources	m ³ /j	-90	-2 241	-2 198	-3 355	-4 692

Adéquation besoins sur le jour de pointe/volume réellement prélevable (source : présentation aux communes adhérentes l'avancée du schéma directeur AEP - SMVEH & BET Entech juin 2023)

- À partir des volumes autorisés par DUP

		Actuel 2020	2030	2035	2040	2050
Volumes journaliers autorisés	m ³ /j			12 200		
Dont puits Boyne	m ³ /j			8 600		
Dont puits Hérault	m ³ /j					
Dont forages St-Martin	m ³ /j			3 600		
Périmètre actuel de desserte - Y compris volume minimum des sécurisations						
Besoins totaux en production du jour de pointe	m ³ /j	7 949	10 100	10 855	11 244	12 541
Dont Rive Gauche	m ³ /j	3 740	4 651	4 930	5 222	5 843
Dont Rive Droite	m ³ /j	4 210	5 449	5 725	6 022	6 698
Bilan besoins /ressources	m ³ /j	4 251	2 100	1 345	656	-341
Périmètre actuel de desserte - Y compris les sécurisations exceptionnelles						
Besoins totaux en production du jour	m ³ /j	8 644	10 795	11 360	11 939	13 236
Dont périmètre SMEVH	m ³ /j	7 949	10 100	10 655	11 244	12 541
Dont Exploitation « reliés »	m ³ /j	695	695	695	695	695
Bilan besoins /ressources	m ³ /j	3 596	1 405	850	261	-1 038

Adéquation besoins sur le jour de pointe/volumes autorisés par DUP (source : présentation aux communes adhérentes l'avancée du schéma directeur AEP - SMVEH & BET Entech juin 2023)

~ Évaluation des besoins aux horizons 2040 et 2050

Selon les estimations du schéma directeur du SMEVH, en 2040, **xxx** personnes sont attendues sur les communes adhérentes. A l'horizon 2040, le syndicat devra produire jusqu'à **11 244 m³ en jour de pointe**. En 2050, **xxx** personnes seront alimentées par le SMVEH qui devra produire **XXX m³ par an** et jusqu'à **12 541 m³ en jour de pointe**.

Sur la base des besoins en jour de pointe en 2050, le SMEVH devra demander une révision de ses autorisations de prélèvement ou solliciter une nouvelle ressource pour pérenniser la production au-delà de 2045.

~ Sécurisation de la ressource jusqu'en 2045

Si tous les besoins sont couverts actuellement (excédent de 605 m³/j en jour de pointe annuel en 2020), le bilan besoins/ressources sera déficitaire dès 2030. Afin d'anticiper les besoins futurs et pérenniser la ressource, le SMEVH a lancé une campagne de recherche d'eau sur la rive droite de Cazouls d'Hérault pour atteindre la capacité réglementaire des 8 600 m³/j autorisés par DUP.

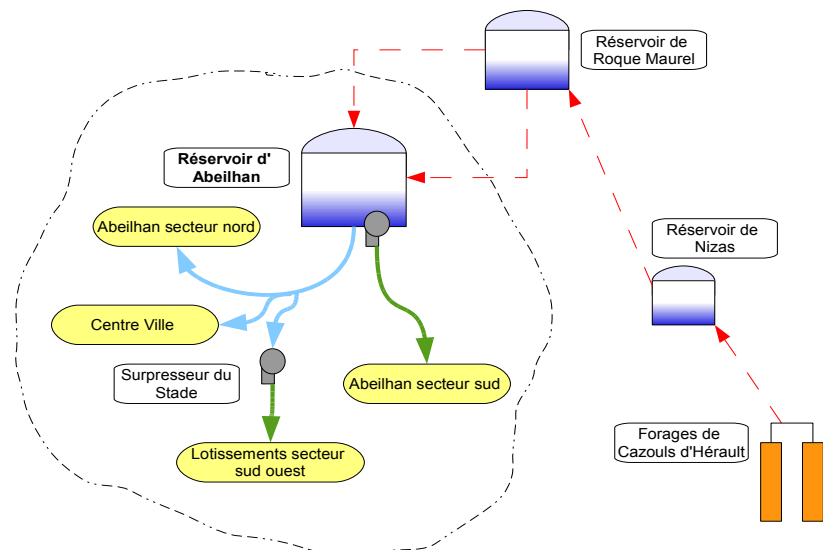
Un forage a ainsi été réalisé en rive droite non loin des puits existants. Ce forage permet d'exhaure une eau de très bonne qualité de 200 m³/h et soit environ 4 800 m³/j sans impact observé sur le niveau des autres puits productifs. Dès obtentions des autorisations réglementaires, ce nouveau captage viendra conforter la capacité des puits historiques pour assurer la production des débits autorisés.

De plus, sur les conseils de l'hydrogéologue départemental, le SMEVH réalisera, sur le même site, deux nouveaux forages afin de consolider la production du champs captant.

Abeilhan : adduction, stockage et distribution

La commune ne possède pas d'ouvrage communal de production d'eau potable ou d'eau brute. La ressource sollicitée pour Abeilhan est la station de pompage de Cazouls d'Hérault. Les eaux, une fois traitées, sont envoyées dans le réservoir de Nizas et refoulées dans le réservoir de tête de Roque Maurel. L'eau est ensuite distribuée gravitairement dans les communes adhérentes et clientes du SMEVH situées en rive droite. Le réservoir d'Abeilhan est alimenté via deux conduites : l'une venant d'Alignan du Vent et la seconde de Coulobres.

Le fonctionnement du réseau d'eau potable d'Abeilhan est schématisé ainsi :



Source : schéma directeur AEP d'Abeilhan - réalisé en 2012 par le BET Entech

Ouvrage de stockage

Le réseau AEP de la commune comprend un unique réservoir alimenté gravitairement par le SMEVH.

Le réservoir d'Abeilhan (ou château d'eau) est situé dans le centre du village, sur la place du Maréchal Foch, parcelle 1024 section B (propriété communale).

Ses caractéristiques sont les suivantes :

Caractéristiques	Volume total (m ³)	Volume réserve incendie (m ³)	Côte radier (mNGF)	Hauteur du Trop plein (m)
Réservoir	513	non		3,5

Réserve utilisable du réservoir actuel (m3)	513
Besoin en adduction en jour moyen (m3/j)	450
Autonomie du réservoir en jour moyen (h)	28 h
Déficit de stockage en jour moyen (m3)	-
Besoin en adduction en jour de pointe (m3/j)	585
Autonomie du réservoir en jour de pointe (h)	21 h
Déficit de stockage en jour de pointe (m3)	72 m ³

Le réservoir d'Abeilhan n'est pas équipé de réserve incendie. Le volume utile du réservoir est donc de 513 m³.

L'autonomie* de stockage sur la commune est aujourd'hui suffisante en pointe (autonomie de 24 heures nécessaire pour le jour moyen de la semaine de pointe).

Conscient de cette problématique, le syndicat a planifié un budget et engagé des démarches pour la construction d'un nouveau réservoir sur le site du réservoir actuel qui ne doit plus être utilisé. Le nouvel ouvrage de stockage aura une capacité de 1000 m³ dont 120 m³ dédiés à la défense incendie. Avec ce nouveau réservoir dont la construction doit débiter à l'automne 2023, Abeilhan disposera dès l'achèvement des travaux, prévu pour mi-2024, d'une autonomie de réserve de XX heures en semaine de pointe estivale.

* durée pendant laquelle la distribution en eau reste assurée alors que le réservoir n'est plus alimenté en cas d'arrêt de la production par exemple.

Qualité de l'eau distribuée

Les analyses réalisées sur l'eau distribuée sur la commune d'Abeilhan présentent un taux de conformité de 100%.

Les volumes de consommation

En 2022, un volume de 136 195 m³ d'eau potable a été importé par le SMEVH à Abeilhan.

Le réseau de distribution

La commune dispose d'un réseau d'alimentation en eau potable d'une longueur de 12 km qui permet la desserte des 912 abonnés.

À l'échelle de la commune, le réseau affiche un rendement de xxx%. Globalement, il est d'environ xxx% pour le SMEVH.

Le rendement du réseau AEP du SMEVH est bon : il est supérieur au rendement prescrit dans le SCoT du Biterrois de 75% en zone rurale (Objectif B5.3 du DOO).

Périmètres de protection autour des captages

La commune d'Abeilhan n'est concernée par aucun périmètre de protection de captage.